



Païement retenur de garantie à une entreprise

Par **pruvost62122**, le **05/11/2009** à **10:32**

Bonjour,rrnrJe me permets de venir vers vous car dans le cadre de la construction de ma maison, nous avons fait appel à des entreprises.rnL'une d'elle me réclame le paiement de la retenue de garantie (5% du marché de travaux) alors que le procès verbal de réception de travaux date de plus d'un an.rnVoici les dates exactes Pv de réception de travaux le 30 mai 2008(pas de réserve)rnCourrier de l'entreprise me réclamant le paiement des 5% de retenue de garantie (618.50 e) le 29 septembre 2009.rnJe n'ai eu aucun contact, ni aucun courrier entre ces 2 dates (30/5/08 et 29/9/09)rnAujourd'hui, je reçois un courrier d'un avocat qui menace d'engager des poursuites à mon encontrernSuis je tenue au paiement de cette somme?rnMerci pour votre réponse circonstanciéernA vous lire